

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017

(Annexe au Registre des Délibérations)

Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de M. Jean-Marie MUSQUET, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 28		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du jeudi 2 mars 2017**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 28		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Décisions prises par M. le Maire en vertu de
l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport sur la situation en matière de
développement durable au Blanc-Mesnil pour
l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

PREND acte du rapport sur la situation en matière de développement durable au Blanc-Mesnil pour l'année 2016.

Budget principal de la Ville – Clôture des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (A.P. / C.P.).

Le Conseil Municipal,

CLÔT les opérations définies en A.P. / C.P. en cours comme suit :

- Piscine WALLON (prévue par les délibérations n°300 du 25/09/2014 et 384 du 11/12/2014) ;
- Requalification Gymnase DECOUR (prévue par la délibération n°109 du 24/03/2016) ;
- Couverture des courts de tennis (prévue par la délibération n°108 du 24/03/2016) ;
- ANRU Mail DECOUR (prévue par la délibération n°107 du 24/03/2016 et 362 du 24/11/2016).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Compte de gestion du budget principal de la Ville – Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2016 et le déclare conforme au compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget Ville pour 2016, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-1 480 265.85	-	5 247 259.49	2 029 325.00	5 796 318.64
Fonctionnement	5 486 534.32	3 920 734.01	- 608 713.44	1 045 233.45	2 002 320.32
TOTAL	4 006 268.47	3 920 734.01	4 638 546.05	3 074 558.45	7 798 638.96

Le résultat total de clôture de l'exercice 2016 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

Compte de gestion du budget principal de la Ville
– Exercice 2016 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville.
M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

Voix Pour : Majorité Municipale : 30
Voix Abstention : Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au Cœur » : 9

Compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2016.	<p>Voix Abstention : Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2016.</p>
---	---

Compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2016 (suite)

Pour 2016, le résultat cumulé du compte administratif de la ville s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2016	31 729 806.57	106 314 282.17	138 044 088.74
RECETTES 2016	36 977 066.06	105 705 568.73	142 682 634.79
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	5 247 259.49	- 608 713.44	4 638 546.05
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2015)	- 1 480 265.85	1 472 389.66	- 7876.19
RESULTAT EAU ET ASSAINISSEMENT	2 029 325.00	1 045 233.45	3 074 558.45
RESULTAT DE CLOTURE 2016	5 796 318.64	1 908 909.67	7 705 228.31
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 2 437 669.32		
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2016	3 358 649.32	1 908 909.67	5 267 558.99

Compte administratif du budget principal de la
Ville – Exercice 2016 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 29	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Budget principal de la ville – Reprise des résultats 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats 2016 qui seront repris dans le budget primitif du budget principal de la Ville pour 2017.

L'excédent de fonctionnement du budget principal de la ville en 2016, s'élève à **2 002 320,32 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT), il est affecté de la façon suivante :

- **à la section de fonctionnement : 2 002 320,32 euros.**

Ce montant est imputé en recette de fonctionnement sur la ligne budgétaire R 002 « Excédent de fonctionnement reporté de N-1 » et viendra participer à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif pour 2017.

L'excédent d'investissement du budget principal de la ville en 2016, s'élève à **5 796 318.64 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT), il est affecté de la façon suivante :

- **à la section d'investissement : 5 796 318.64 euros.**

Ce montant est imputé en recette de fonctionnement sur la ligne budgétaire R 001 « Excédent d'investissement reporté de N-1 » après la prise en compte des restes à réaliser (3 958 991,08 € en dépenses et 1 521 321,76 € en recettes) et viendra participer à l'équilibre de la section d'investissement du budget primitif pour 2017.

Budget principal de la ville – Reprise des résultats 2016 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2017.

Le Conseil,

APPROUVE les montants prévisionnels et VOTE le budget primitif 2017 par chapitre du budget principal de la Ville, ainsi équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 644 400.85 euros	97 644 400.85 euros
Investissement	53 628 922.61 euros	53 628 922.61 euros
<u>TOTAL</u>	151 273 323.46 euros	151 273 323.46 euros

Les opérations d'équipement retracent toutes les grandes dépenses emblématiques de la municipalité en termes d'investissement. Elles sont regroupées en 4 thématiques :

- Aménagement et cadre de vie (éclairage public, programme voirie, programme voirie renouvellement urbain)
- Sport et culture (Maison des arts martiaux, gymnase Decour, Tennis, Boulodrome, Golf)
- Développement urbain (Centre Technique Municipal)
- Vie scolaire, périscolaire et petite enfance (Ecoles Wallon Lurçat, Rose Blanc et Victor Hugo)

Le montant proposé pour l'exercice 2017 pour l'ensemble de ces opérations d'équipement s'élève à **24 787 753,59 euros**. Avec les restes à réaliser, cela porte le montant de ces chapitres à 25 080 348,41 euros. Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2017 (suite)

ARRETE l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2017 à hauteur 8 585 000 €uros.

ARRETE le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2017 à la somme de 151 975 510.70 €pour les dépenses et 151 975 510.70 €pour les recettes.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Vote des taux d'imposition pour 2017

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les taux d'imposition ainsi maintenus de 2016 sur 2017, à savoir :

- La taxe d'habitation : **26,90%**
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,73 %**
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54,28 %**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9		Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Compte de gestion du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. pour l'exercice 2016 et le déclare conforme au compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour 2016, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	14 821.55	-	- 1 693.62	13 127.93
Fonctionnement	196 160.71	-	17 732.17	213 892.88
TOTAL	210 982.26	-	16 038.55	227 020.81

Le résultat total de clôture de l'exercice 2016 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

Compte de gestion du centre de soins,
d'accompagnement et de prévention en
addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2016 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif CSAPA.
M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

Voix Pour : Majorité Municipale : 31
Voix Abstention : Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au Cœur » : 9
Voix Abstention : Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Compte administratif du Centre de Soins, d'Accompagnement et de prévention en Addictologie (CSAPA) – Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de prévention en Addictologie (CSAPA) pour l'exercice 2016.

Compte administratif du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2016.

Pour 2016, le résultat cumulé du compte administratif du C.S.A.P.A. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2016	6 009.64	205 649.31	211 658.95
RECETTES 2016	4 316.02	223 381.48	227 697.50
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	- 1693.62	17 732.17	16 038.55
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2015)	14 821.55	196 160.71	210 982.26
RESULTAT DE CLOTURE 2016	13 127.93	213 892.88	227 020.81
BALANCE DES RESTES A REALISER	-7 633.25		7 633.25
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2016	5 494.68	213 892.88	219 387.56

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) – Affectation des résultats 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats 2016 qui seront repris dans le budget primitif du CSAPA pour 2016 lors de la première décision modificative

L'excédent d'exploitation du budget du CSAPA en 2016 s'élève à **213 892.88 euros**. Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R 002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

Afin de rester en conformité avec le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L. 314-7, L. 315-12 et R. 314-51 à R. 314-55 et précisée dans l'instruction codificatrice M22, l'excédent constaté en 2016 (**17 732.17 euros**) est provisoirement affecté au budget primitif de 2017 pour être affecté définitivement en 2018 au BP 2018, soit avec un décalage de 2 ans (en N+2). Le résultat cumulé des exercices antérieurs (**196 160.71 euros**) est en revanche affecté au BP 2017.

L'excédent d'investissement du budget du CSAPA en 2016 s'élève à **13 127.93 euros** avant la prise en compte de la balance des restes à réaliser (-7 633.25 euros). Ce résultat est intégralement affecté au BP 2017 à la section d'investissement sur la ligne R001 « excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Compte de gestion du Service de Soins Infirmiers
A Domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2016, et le déclare conforme au compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.), pour 2016 , établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	170 800.53	-	- 1985.23	168 815.30
Fonctionnement	159 007.84	-	61 846.02	220 853.86
TOTAL	329 808.37	-	59 860.79	389 669.16

Le résultat total de clôture de l'exercice 2016 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

Compte de gestion du service de soins infirmiers
à domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2016.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif SSIAD.
M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

Voix Pour : Majorité Municipale : 31
Voix Abstention : Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au Cœur » : 9
Voix Abstention : Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Compte administratif du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

VALIDE le compte administratif du budget du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) pour l'exercice 2016.

Compte administratif du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2016 (suite)

Pour 2016, le résultat cumulé du compte administratif du S.S.I.A.D. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2016	12 795.92	554 843.84	567 639.76
RECETTES 2016	10 810.69	616 689.86	627 500.55
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	- 1 985.23	61 846.02	59 860.79
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2015)	170 800.53	159 007.84	329 596.15
RESULTAT DE CLOTURE 2016	168 815.30	220 853.86	389 669.16
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 7 296.02		- 7296.02
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2016	161 519.28	220 853.86	382 373.14

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) – Affectation des résultats 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats 2016 qui seront repris dans le budget primitif du SSIAD pour 2017 lors de la première décision modificative.

L'excédent d'exploitation du budget du SSIAD en 2016 s'élève à **220 853.86 euros**. Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R 002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

Afin de rester en conformité avec le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L. 314-7, L. 315-12 et R. 314-51 à R. 314-55 et précisée dans l'instruction codificatrice M22, l'excédent constaté en 2016 (**61 846.02 euros**) est provisoirement affecté au budget primitif de 2017 pour être affecté définitivement en 2018 au BP 2018, soit avec un décalage de 2 ans (en N+2). Le résultat cumulé des exercices antérieurs (**159 007.84 euros**) est en revanche affecté au BP 2017.

L'excédent d'investissement du budget du CSAPA en 2016 s'élève à **168 815.30 euros** avant la prise en compte de la balance des restes à réaliser (- 7 296.02 euros). Ce résultat est intégralement affecté au BP 2017 à la section d'investissement sur la ligne R001 « excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget du DEUX PIECES CUISINE – Vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif DEUX PIECES CUISINE pour 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	685 814.74 euros	685 814 .74 euros
Investissement	0,00 euros	0,00 euros
TOTAL	685 814.74 euros	685 814.74 euros

L'équilibre du budget est assuré par le versement par la Ville d'une subvention d'équilibre à hauteur de 434 214.74 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Conventions sportives – Attribution de subventions aux associations sportives Blanc-Mesnil Sport Judo et Blanc-Mesnil Sport Hockey – Année 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les conventions à intervenir entre la Ville et les associations BMS Judo et BMS Hockey ;

AUTORISE monsieur le Maire à les signer ;

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- 25 600 € pour le Blanc-Mesnil Sport Judo,
- 24 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Hockey, montant incluant les 6 000 € votés par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution de subventions aux associations sportives – Année 2017 et avenants aux conventions triennales.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les avenants aux conventions triennales entre la Ville et les associations ;

AUTORISE monsieur le Maire à les signer ;

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- 59 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 14 750 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
- 10 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Boxe Anglaise ;
- 250 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 75 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
- 130 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe l'aide de 35 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
- 19 400 € pour le Blanc-Mesnil Sport Haltérophilie. Elle englobe l'aide de 4 850 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;

Attribution de subventions aux associations sportives – Année 2017 et avenants aux conventions triennales (suite)

- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
- 58 750 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo. Elle englobe l'aide de 14 687 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
- 30 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 8 372 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal le 12 décembre 2016.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Association Blanc-Mesnil Développement –
Attribution d'une subvention de fonctionnement -
Année 2017.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. Antonio DI CIACCO, Mme Rahnia HAMA, M. Abibou KAMATE, Mme Corinne PEPE et M. Emile RUBIO ne prennent part au vote,

ATTRIBUE à l'association Blanc-Mesnil Développement une subvention de 225 000 euros englobant l'aide de 75 807 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 26		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Attribution d'une subvention à l'association intercommunale Bobigny – Drancy - Le Blanc-Mesnil – réunies pour l'emploi (M.I.R.E.) - Année 2017.

Le Conseil Municipal,

Sans que Mme Patricia BOUR et Mme Rahnia HAMA ne prennent part au vote,

ATTRIBUE une subvention de 120 000 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny-Drancy-Le Blanc-Mesnil- Réunies pour l'Emploi (M.I.R.E.) au titre de l'année 2017 ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Déploiement de l'offre de service de l'Espace Entrepreneurial de l'ACCÉLÉRATEUR D'ENTREPRISES.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention d'hébergement pour la location de bureaux (minimum 24 mois renouvelable dans la limite de deux fois 12 mois) et AUTORISE monsieur le Maire à signer celles à intervenir ;

APPROUVE le règlement intérieur de la pépinière d'entreprises.

APPROUVE le bulletin d'adhésion à l'Espace Entrepreneurial, hors pépinière d'entreprises, avec un choix de formule d'abonnement et de services optionnels ainsi que les conditions générales d'utilisation de cet espace.

ENTERINE la grille tarifaire ci-après détaillée :

GRILLE TARIFAIRE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL	
SURFACE DU BUREAU	COÛT DE LOCATION MENSUEL HT SERVICES DE BASE* INCLUS
De 10 à 12 m ²	345,00 €
20 m ²	575,00 €
GRILLE TARIFAIRE DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL HORS PEPINIERE D'ENTREPRISES	
Adhésion forfaitaire de 50,00 € annuel pour tout utilisateur	
CHOIX DE LA FORMULE D'ABONNEMENT	COÛT HT SERVICES DE BASE* INCLUS HORS ACCES A L'ESPACE DETENTE
Location à la journée	20,00 €
Forfait de 5 jours par mois	80,00 €
Forfait de 10 jours par mois	125,00 €
Forfait au mois	200,00 €

Déploiement de l'offre de service de l'Espace Entrepreneurial de l'ACCÉLÉRATEUR D'ENTREPRISES (suite)

SERVICES OPTIONNELS DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL	
NATURE DE LA PRESTATION	COÛT HT SERVICE DE BASE INCLUS*
Location occasionnelle de la salle de réunion de 28 m ² (équipement de vidéo projection et de visio conférence intégrés) ou d'un bureau individuel de 10 m ²	25,00 €la demie journée ou 40,00 €la journée
Location de la salle de réunion ou d'un bureau non dédié pour les entreprises de plus de trois ans non hébergées	75,00 €la demie journée ou 140,00 €la journée
Forfait services réservé aux hébergés, comprenant l'accueil téléphonique avec la prise de messages, 1 jour d'utilisation de la salle de réunion ou d'un bureau individuel (répartition possible en deux demi journées)	100,00 €mensuel
Domiciliation (sous réserve d'acceptation par la commission d'hébergement)	35,00 €mensuel
Copie noir et blanc et télécopie	0,10 centimes d'euro l'unité
Copie couleur	0,45 centimes d'euro l'unité
Scanner	Gratuit

* accès internet très haut débit et wifi, appels téléphoniques illimités vers des téléphones fixes ou mobiles en France métropolitaine et territoires d'outre-mer, chauffage et climatisation, nettoyage des locaux, alarme, maintenance technique (entretien et réparation) ainsi que la réception et distribution du courrier pour la pépinière et la domiciliation, et l'accès à l'espace détente et restauration et l'accueil des visiteurs pour la pépinière d'entreprises exclusivement.

Déploiement de l'offre de service de l'Espace Entrepreneurial de l'ACCÉLÉRATEUR D'ENTREPRISES (suite)

AUTORISE monsieur le Maire à mettre en place une commission d'hébergement (comité de sélection des entreprises candidates à la location), à la présider et à signer les conventions d'hébergement et tout document afférent au fonctionnement de l'Espace Entrepreneurial ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondantes.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9		Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Cœur de Ville – Approbation du bilan de clôture – Suppression de la Z.A.C.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan de clôture de la Z.A.C. Cœur de Ville présenté par la S.A.E.S. qui fait apparaître un résultat positif 257 443,69 € qui revient à la commune conformément à l'article 24 de la convention de concession ;

DONNE quitus à la S.A.E.S. de sa gestion sous réserve d'une part, de la rétrocession à l'euro symbolique du volume n° 3 et d'autre part, du versement par elle de la somme de 257 443,69 € correspondant au résultat positif de l'opération ;

PRONONCE la suppression de la Z.A.C. Cœur de Ville.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Révision du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.)
de Gonesse – Avis sur le projet de P.L.U.

Le Conseil Municipal,

EMET un avis défavorable sur le projet de révision du P.L.U. de Gonesse relatif au projet développé sur le secteur dit « triangle de Gonesse ».

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Bilan des acquisitions et cessions foncières –
Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan des acquisitions/cessions de l'exercice 2016.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour la réalisation d'un mur d'escalade au gymnase Decour.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de réalisation d'un mur d'escalade au gymnase Decour ;

AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France à solliciter une subvention de 10 000 € au titre de la dotation d'action parlementaire dont Monsieur Vincent CAPO CANELLAS, Sénateur de la Seine-Saint-Denis peut faire bénéficier la Ville ;

APPROUVE le plan de financement comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Travaux : 46 990,25 €H. T.	Subvention Dotation d'Action Parlementaire : 10 000 €
	Autofinancement : 36 990,25 €
Total : 46 990,25 €H. T.	Total : 46 990,25 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville – Année 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, au titre de la D.P.V. 2017, les programmes de travaux ;

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au taux maximum ;

APPROUVE le plan prévisionnel de financement comme suit :

Projets	Estimations des projets (suivant devis fournis dans le dossier D.P.V.)	D.P.V. sollicitées	Subvention Fonds Parlementaires	Montants à charge de la Ville
Opérations vie scolaire, périscolaire et petite enfance	Maternelles Hugo, Wallon, Elémentaires Wallon Lurçat : 471 276,33 €HT	372 300 €		98 976,33 €
Travaux groupes scolaires	Maternelles Jaurès, Ferry, Pasteur, Guesde et Audin Elémentaires Decour, Moquet et Vallès : 387 760,45 €HT	290 500 €	Escalier école Guy Moquet 20 000 €	77 260,45 €
Opérations maison des arts martiaux y compris location d'un dojo provisoire	Location d'un dojo provisoire et construction d'une dalle : 500 590,03 €HT	395 400 €		105 190,03 €

Demande de subvention au titre de la Dotation
Politique de la Ville – Année 2017 (suite)

AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France, à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association TEAM ZS MOTO CLUB DE BLANC-MESNIL.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association TEAM ZS MOTO CLUB DE BLANC-MESNIL pour sa participation aux 24 heures du Mans ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Signature de la convention d'accès à « mon compte partenaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention d'accès à « mon compte partenaire » et du contrat de service s'y afférant entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville ;

AUTORISE monsieur le Maire à les signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Prestation de Service Unique – Conventions d’objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d’Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes des conventions d’objectifs et de financement adressées par la Caisse d’Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis ;

AUTORISE monsieur le Maire à les signer ainsi que tous documents y afférents ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L’UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Demande d'une subvention auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (M.I.L.D.E.C.A.) dans le cadre d'une action de prévention menée par le C.S.A.P.A. CAP93.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention de 4 000 € auprès de la M.I.L.D.E.C.A. au titre de l'année 2017 ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs non logés au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le montant de l'indemnité de logement, due aux instituteurs non logés, à 2 808 € annuel soit un montant mensuel, par instituteur, de 234 € au titre de l'année 2016.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Revalorisation et création de tarifs des équipements culturels de la Ville (Théâtre du Blanc-Mesnil, Deux Pièces Cuisine et cinéma Louis Daquin) – Année 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les nouveaux tarifs du Théâtre du Blanc-Mesnil et du Deux Pièces Cuisine à compter du 26 juin 2017 ;

APPROUVE la grille des tarifs des équipements culturels de la Ville ainsi qu'il suit :

Tarifs Carte Culture	
Prix de l'abonnement Blanc-Mesnilois	9 € mensuel ou 108 € annuel
Prix de l'abonnement formule « duo » pour les Blanc-mesnilois	15 € mensuel ou 180 € annuel
Prix de l'abonnement pour une fratrie à partir du second enfant réservé aux blanc-mesnilois	0 €
Prix de l'abonnement non Blanc-Mesnilois	12 € mensuel ou 144 € annuel
Frais de dossier en cas de perte ou de reprise après résiliation	10 €

Revalorisation et création de tarifs des équipements culturels de la Ville (Théâtre du Blanc-Mesnil, Deux Pièces Cuisine et cinéma Louis Daquin) – Année 2017 (suite)

Tarifs Théâtre ou Deux Pièces Cuisine				
Dénomination et tarifs selon notoriété	A (très grande notoriété)	B (grande notoriété)	C (moyenne notoriété)	D Tarif unique (faible notoriété événement spécifique – artistes locaux)
TARIFS PLEINS	28 €	22 €	14 €	7 €
TARIFS REDUITS Jeunes 6 à 17 ans, Etudiants de 18 à 26 ans Parcours sociaux* famille**, et seniors (+ 60 ans) Dispositifs spéciaux*** Dernière minute, prévente ou action commerciale*****	15 €	11 €	7 €	
GROUPE (10 pers) et Comité Entreprise et CNAS	15 €	11 €	7 €	
Titulaire CARTE CULTURE Blanc-Mesnil	9€	Entrée libre****		
Tarif Détaxe pour les professionnels ou les partenaires identifiés.	7 €			

Revalorisation et création de tarifs des équipements culturels de la Ville (Théâtre du Blanc-Mesnil, Deux Pièces Cuisine et cinéma Louis Daquin) – Année 2017 (suite)

Scolaires, périscolaires, avec accompagnateurs (crèches, centres de loisirs, collèges, lycées...) et enfant moins de 6 ans	3 €
Abonnement individuel pour 4 spectacles du Théâtre au choix dans la saison puis tarifs réduits au-delà (2 spectacles de catégorie A et 2 spectacles d'une autre catégorie)	40 €
Abonnement individuel ½ saison pour 2 spectacles du Théâtre au choix dans la saison puis tarifs réduits au-delà (1 spectacle de catégorie A et spectacle d'une autre catégorie)	20 €

*Parcours sociaux : chômeur (plafond inférieur ou égal à 1150€) sur justificatif), RSA, CAF (plafond inférieur ou égal à 750 €), PSH (personne en situation de handicap)

** Famille : 1 enfant ou jeune de moins de 26 ans et 1 adulte minimum

***Dispositifs spéciaux : conventions partenariales et groupes inscrits aux studios du Deux Pièces Cuisine (exclusivement pour les concerts au Deux Pièces Cuisine) et les titulaires de la carte CNAS

****Entrée libre : exonérés, professionnels et manifestations municipales

Les réductions ne sont pas cumulables.

***** Dernière minute : disposition exceptionnelle sur décision de la direction, le jour même du spectacle dès l'ouverture de la billetterie, application du tarif réduit dans la limite des places disponibles.

Prévente ou action commerciale : disposition exceptionnelle sur décision de la direction, application du tarif réduit pour l'achat des places sur place ou en ligne jusqu'à 4 jours avant la date du spectacle.

Revalorisation et création de tarifs des équipements culturels de la Ville (Théâtre du Blanc-Mesnil, Deux Pièces Cuisine et cinéma Louis Daquin) – Année 2017 (suite)

Tarifs Cinéma Louis Daquin	
Tarif normal	6,50 €
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, familles nombreuses et retraités) sans restriction	5,00 €
Enfants (-16 ans)	4,00 €
Carte abonnement annuel simple	10,00 €
Billet abonné simple	4,00 €
Billet abonné Carte Culture ou carte « Duo »	4,00 €
Groupe	2,90 €
Spécial dispositif scolaire (+ restos du cœur)	2,50 €
Carnet 10 tickets (utilisables sans restriction)	44,00 € soit 4,40 € par place
Toute contremarque extérieure	4,00 €

L'ensemble des autres dispositions est maintenu.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Théâtre du Blanc-Mesnil – Mise en place d’ateliers, de stages ou de cours de théâtre – Création de tarifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création de tarifs pour la mise en place d’ateliers, de stages ou de cours de Théâtre, à compter du 26 juin 2017 ainsi qu’il suit :

Stage, atelier ou cours	Tarif Blanc Mesnilois	Tarif non Blanc Mesnilois
1 journée de stage de 2h du lundi au vendredi de 14h à 16h sur les congés scolaires (en cas de remboursement)	5€	7€
Le stage à la semaine sur les congés scolaires	25€	35€
Atelier Stand Up 30 séances environ de 2h de septembre à juin –de 26 ans	100€	150€
Atelier Stand Up 30 séances environ de 2h de septembre à juin + de 26 ans	150€	200€
Cours de Théâtre adultes et adolescents 30 séances de 2h de septembre à juin	300€	350€
Cours de Théâtre enfants 30 séances de 2h de septembre à juin	200€	250€

Théâtre du Blanc-Mesnil – Mise en place
d'ateliers, de stages ou de cours de théâtre –
Création de tarifs.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Conventions avec ThéâtreOnline et BilletRéduc pour la vente de billets d'entrée en ligne pour la saison 2017/2018.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec ThéâtreOnline pour la vente de billets d'entrée en ligne pour la saison 2017/2018 ;

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec BilletRéduc pour la vente de billets d'entrée en ligne pour la saison 2017/2018 ;

AUTORISE monsieur le Maire à les signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Théâtre du Blanc-Mesnil – Reconduction de la convention avec France Billet pour la vente de billets d’entrée en ligne pour la saison 2017/2018.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la reconduction de la convention à intervenir entre la Ville et France Billet pour le Théâtre du Blanc-Mesnil ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			